

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 08 avril 2015 à 19h00

Membres présents : MMES Michelle BEZANÇON, Wanda BUTHOD-RUFFIER, Brigitte MOYON

MM. Guy DIEUDONNÉ, José GALLEGRO, Olivier HERMANS, Philippe MARTINEAU, Alexandre MONNOT, Michel PAPINAUD, Germain VANRYCKEGHEM

Membres absents : MM. Maxens BAILLEUL, Michel HAPP, Mme Colette LANCELOT, Mme Livia MASOLINI excusée, M. James ROUX donne pouvoir à M. Michel PAPINAUD

Secrétaire de séance : Mme Wanda BUTHOD-RUFFIER

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Adopte à l'unanimité le compte de gestion 2014 dressé par le receveur municipal.

Après avoir nommé Mme Michelle BEZANÇON pour présider le vote du compte administratif 2014, il adopte à l'unanimité les résultats suivants :

Budget principal : Excédent global de 171 057.71 €, dont : + 135 110.54 € en section de fonctionnement
+ 35 947.17 € en section d'investissement

Il vote par ailleurs le compte administratif des budgets annexes qui font ressortir les résultats suivants :

Budget annexe « Ordures Ménagères » : excédent de 2 684.22 €

Budget annexe « Caveaux » : excédent de 1 467.75 €

Budget annexe « Aménagement Centre Bourg » : Déficit de 215 724.19 €

Budget annexe « Lotissement » : Déficit de 2 685.20 €

- Affecte les résultats de fonctionnement 2014, sur les budgets primitifs 2015 :

Budget principal : excédent de 135 110.54 € en intégralité en section de fonctionnement, compte 002

Budget annexe Centre Bourg : déficit de 1 943.76 en intégralité en section de fonctionnement, compte 002

- Après examen de l'état de notification des taxes directes locales, il vote à l'unanimité le maintien des taux pour l'année 2015. Ils sont fixés comme suit :

Taxe d'habitation : 22.22 %

Foncier non Bâti : 48.55 %

Foncier bâti : 21.53 %

Cotisation Foncière des Entreprises : 19.61 %

Le produit fiscal attendu s'élève à la somme de 230 696 €, sur lequel il est estimé un prélèvement de 69 612 € au titre de la Garantie Individuelle de Ressource.

- Décide de recourir à un autre procédé de tir du feu d'artifice, plus sécurisé. Il sera préinstallé en valisette prête à tirer. Cette technique permet de réduire les coûts qui sont ainsi ramenés à environ 1 000 € ht, pour une durée sensiblement allongée.

Questions diverses :

- M. le Maire répond au courrier reçu de Mme Thomas sur le rôle de la Commission scolaire. Celle-ci est présente en conseil d'école pour recueillir les doléances des enseignants sur les conditions de mise à disposition du matériel ou des bâtiments. L'aspect pédagogique relève de l'inspection académique.

- Mme Moyon fait part du stationnement régulier de véhicules sur la Grande Rue, au niveau de l'intersection avec la Rue du Château Luisant, qui gêne le passage et la visibilité des usagers. Un cédez le passage ne serait-il pas opportun ?

Par ailleurs le stationnement devant l'école est catastrophique et complètement anarchique. Un mot de rappel aux parents d'élèves s'impose. A défaut d'amélioration, il pourrait être suivi d'une demande d'intervention des services de gendarmerie.

- La barrière envisagée pour limiter l'accès aux logements locatifs situés 1 et 3 Rue Gaston Corgibet, est en suspens, compte tenu des coûts présentés. Une solution moins coûteuse est à l'étude.

- Le commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique du PLU vient d'être nommé par le Tribunal Administratif. Il assurera 5 permanences en Mairie durant la période d'enquête, dont les dates restent à définir.

- M. le Maire précise que la concertation se poursuit avec les propriétaires de parcelles situées derrière l'école, afin de pratiquer des échanges de terrains destinés à constituer un passage communal. Pour les cas où il faudrait recourir à une acquisition, le conseil fixe le prix d'achat à 5 € le m².

- Les places de stationnement du parking de l'école sont pour partie situées en partie privée, sur laquelle une autorisation de passage est accordée. Malgré le souhait d'achat de la commune, les propriétaires n'étaient jusqu'alors pas vendeurs. Cette situation pourrait toutefois évoluer, en coordination avec la validation du PLU.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

Le Maire, Michel PAPINAUD :

